



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

APPEL D'OFFRE

PORTANT SUR L'ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE
PROJET AU SENEGAL.

BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS





1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet au Sénégal, l'IBCR souhaite nouer un partenariat avec un concessionnaire automobile pour l'acquisition d'un véhicule neuf, son immatriculation et son entretien sur une période de 3 années.

1.1. Le Bureau International des droits des enfants

Fondé en 1994, le Bureau international des droits des enfants – « le Bureau » ou « l'IBCR » – est une organisation non-gouvernementale internationale dont la mission est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs. Animé par la volonté de parvenir à un monde où chaque enfant jouit de l'intégralité de ses droits, sans discrimination et en toute circonstance, le Bureau contribue à renforcer les systèmes de protection de l'enfant et les compétences de celles et ceux qui œuvrent directement auprès des enfants.

Son approche repose sur les quatre grands principes de la CDE :

- La prise en considération systématique de l'intérêt supérieur de l'enfant
- la non-discrimination
- le droit à la vie, à la survie et au développement
- le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation.

Le siège social de l'IBCR est situé à Montréal, où une cinquantaine de professionnel[le]s, épaulé[e]s par une équipe de stagiaires qualifiés, apportent une expertise technique aux intervenant[e]s agissant auprès des enfants en Amérique, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Le Bureau possède également des bureaux au Burkina Faso, au Sénégal et en République démocratique du Congo, où des équipes expertes œuvrent aux côtés de nos partenaires. Des coopérant[e]s volontaires viennent enfin compléter l'équipe opérationnelle du Bureau et sont déployés dans 11 pays auprès 35 partenaires. Depuis sa création, le Bureau est intervenu dans près de 50 pays et a transmis son expertise en sept langues, à plus de 64 000 intervenant[e]s formé[e]s pour mieux protéger les droits **de millions** d'enfants.

Plus d'informations sur l'organisation : <http://www.ibcr.org/fr/>

1.2. Détails de la prestation attendue

Le Bureau au Sénégal à Dakar, souhaite acquérir et immatriculer un véhicule tout terrain dont les caractéristiques générales suivent :

Nombre de véhicule	Libellé	Spécificités
1	Véhicule de type 4x4	Un véhicule 5 portes Pour routes bitumées ou de ville



2. Réception des soumissions :

2.1 Date limite :

La date limite pour la réception des soumissions est le **21 novembre 2022 à 17h00mn** (Heure de Dakar, Sénégal).

2.2 Soumissions présentées en retard :

Les soumissions reçues par le Bureau après la date et l'heure fixées pour la clôture de l'appel d'offres ne seront pas étudiées.

2.3 Modalités :

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées en format PDF à **Maureen Boutier** à l'adresse courriel suivante : supply.sn@ibcr.org.

Aucun renseignement, ne sera donné par téléphone. Pour toutes demandes d'éclaircissements, veuillez-vous adresser par courriel, à l'adresse susmentionnée.

3. Clauses générales de soumission :

3.1 Processus :

Après la date limite de présentation des soumissions, le Bureau examinera toutes les soumissions reçues. Si un fournisseur de services est choisi, ce dernier pourrait être invité à signer un contrat de prestations annuel avec le Bureau.

3.2 Frais de soumission :

Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour la préparation de sa soumission.

3.3 Taxes de vente :

Le prix de soumission doit être libellé en TTC (toutes taxes comprises).

3.4 Langue de soumission et langues de travail :

Les soumissions seront présentées en français.

3.5 Durée de la soumission :

Les soumissions présentées sont considérées valides pour une période de 30 jours suite à la date de réception au Bureau.

3.6 Acceptation des soumissions :

Le Bureau pourra accepter l'une des soumissions présentées ou pourra rejeter la totalité des soumissions, sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire des raisons de sa décision.



Le Bureau se garde la possibilité d'ajouter des étapes éliminatoires au processus dans le cas où deux soumissions seraient équivalentes.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus seront avisés de la décision par courriel.

4. Qualifications requises des soumissionnaires :

Le Bureau souhaite recourir aux services d'un concessionnaire automobile offrant des tarifs compétitifs, un service après-vente de qualité.

5. Évaluation des soumissions :

Les critères suivants serviront à évaluer la qualité des offres présentées par les soumissionnaires : le service-client, le détail de l'offre de service, les délais de livraison, le tarif et la qualité des produits et services proposés, les modalités de paiement et enfin l'adéquation des caractéristiques techniques du véhicule avec la liste établie en 1.2 (Détail de la prestation attendue).

5.1. Enregistrement au Sénégal

Le Bureau a besoin que le soumissionnaire soit enregistré fiscalement dans le registre des entreprises du Sénégal. Le soumissionnaire devra fournir son numéro d'identification nationale ou numéro d'impôt ainsi que son quitus fiscal.

5.2. Vendeur officiel de la marque

Le Bureau souhaite savoir si le soumissionnaire est un vendeur officiel autorisé de la marque proposée. Si c'est le cas, prière préciser ou documenter.

5.3. Spécificité des véhicules proposés

Le Bureau souhaite que le soumissionnaire fournisse toutes les caractéristiques techniques du véhicule proposé. Le fournisseur peut faire plusieurs propositions de véhicules. Le soumissionnaire devra indiquer les caractéristiques suivantes :

- La puissance des moteurs (photos en appui)
- L'année de fabrication
- Type carburant : diesel ou essence
- Boite de vitesse : Manuel ou automatique
- Capacité du réservoir :
- Si le véhicule possède une direction assistée ;
- Si le véhicule possède des vitres électriques AV-AR ;
- Si le véhicule possède une caméra de recul
- Si le véhicule possède une option de verrouillage au démarrage ;
- Si le véhicule possède un autoradio, USB, Bluetooth ;
- Si le véhicule possède l'ABS avec assistance au freinage ;
- Si le véhicule possède un troisième feu de stop ;
- Si le véhicule possède une climatisation manuelle ;



Le soumissionnaire peut fournir plus de détail s'il le souhaite. Le soumissionnaire peut aussi fournir des photos pour détailler sa soumission ainsi qu'un catalogue pour les véhicules proposés.

5.4 Délais de livraison

Le Bureau souhaite connaître le nombre de jour qu'il faudra au soumissionnaire pour livrer au Bureau à dater de la date de la réception du bon de commande. Ainsi, le Bureau souhaite retenir la soumission d'un concessionnaire dont les délais de traitement et de livraisons sont compétitifs.

5.5 Garantie

Le Bureau souhaite connaître le nombre d'année/nombre de kilomètre de garantie constructeur du véhicule et le détail de la garantie.

Entendu que la réception du véhicule ne pourra être prononcée qu'après la livraison complète du véhicule, sa mise en service et la fourniture de l'ensemble de la documentation commerciale et technique. Et que pendant la période couverte par la garantie constructeur, le concessionnaire assure à ses frais, la réparation ou remplacement des pièces défectueuses. Les pièces reprises deviennent la propriété du concessionnaire.

5.6 Service après-vente

Le Bureau souhaite que le soumissionnaire démontre quels sont les services après-vente qu'il propose.

5.7 Pièces détachées

Le Bureau souhaite que le soumissionnaire indique s'il est vendeur des pièces détachées de la marque ou pas.

5.8 Qualité du véhicule

Le Bureau souhaite que le soumissionnaire fournisse le :

- Rapport inspection ou dernier contrôle technique de la voiture
- Nombre de kilométrage
- La date de l'achat
- Garantie;
- Service après-vente.
- Modalités de paiement
- Coût du véhicule des autres taxes et frais

Pour évaluer la qualité du véhicule.

5.9 Offre financière détaillée

Le Bureau souhaite recevoir une offre financière détaillée (sans TVA) pour les coûts de cet achat. Le soumissionnaire devra séparer le coût du véhicule des autres taxes et frais que IBCR serait amené à payer.

5.10. Modalités de paiements

Le Bureau souhaite retenir les services d'un fournisseur dont les offres sont compétitives dans son secteur d'activité.

IBCR ne paiera pas des frais supplémentaires en dehors de ceux proposés par le soumissionnaire dans son offre. IBCR étant exonéré ne paiera pas des taxes et signale que toutes les charges jusqu'à la livraison seront toujours au compte du soumissionnaire.

6. Entente pouvant résulter d'une acceptation d'une offre par le Bureau :

6.1 Engagement du Bureau :

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau et conclusion de l'achat, le Bureau ne s'engage pas à se procurer auprès du fournisseur un nombre prédéterminé d'articles ou de services, et que l'exclusivité avec le fournisseur n'est maintenue que sous réserve que celui-ci assure un service satisfaisant.

6.2 Politique générale du Bureau :

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, il s'engage à respecter les valeurs et principes du Bureau, particulièrement eu égard à sa mission.

6.3 Destruction des données :

Il est de la responsabilité du fournisseur de services de s'assurer de la sécurité des données fournies par le Bureau dans le cadre du présent contrat et de l'accès restreint à ces données. De plus, au terme du contrat d'entretien ou à la résiliation de celui-ci, il est essentiel que l'ensemble des données transmises au fournisseur de services soient totalement détruites

Le Bureau International des droits des enfants vous remercie par avance de votre soumission et de votre intérêt de collaboration !